



DEMRH/CD – **ARRÊTÉ N° DEMRH4-290922**

OBJET : Arrêté établissant la liste d'aptitude au grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe – spécialités « services et intervention techniques » et « bâtiments, génie civil » à compter du 15 octobre 2022

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,
- Considérant que l'inscription d'un lauréat de concours sur liste d'aptitude est maintenue jusqu'à sa nomination stagiaire,
- Vu les ordonnances n° 2020-351 du 27 mars 2020, n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 et n° 2021-139 du 10 février 2021 prévoyant des suspensions de validité des listes d'aptitude en cours en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 d'une durée totale de 438 jours,
- Vu son arrêté en date du 21 juillet 2022 établissant la liste d'aptitude au grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe - spécialités « bâtiments, génie civil » et « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration »,
- Considérant les nominations stagiaires notifiées au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques,
- Considérant la demande de prolongation d'inscription sur la liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les lauréats,
- Considérant que la suspension d'inscription sur liste d'aptitude est matérialisée par une prolongation d'inscription des lauréats à la fin de la quatrième année d'inscription, pour une durée totale de 438 jours,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude au grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe – spécialités principal territorial de 2^{ème} classe – spécialités « services et intervention techniques » et « bâtiments, génie civil » est établie comme suit :

NOM – PRÉNOM	SPÉ
Monsieur DASQUE Nicolas	Services et interventions techniques
Monsieur FERNANDEZ Olivier	Services et interventions techniques
Monsieur GARAT Regis	Services et interventions techniques
Monsieur WAILLY Yohann	Bâtiments, génie civil

ARTICLE 2^{ème} : Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté du 21 juillet 2022 établissant la liste d'aptitude au grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe – spécialités "bâtiments, génie civil" et "prévention et gestion des risques, hygiène, restauration".

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 29 septembre 2022

LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS

Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long